

## C o m m u n i q u é

Dans sa séance de ce jour, le Conseil fédéral a pris connaissance d'un rapport présenté par M. le Conseiller fédéral Willy Spühler, Chef du Département politique fédéral, sur les protestations chinoises au sujet des réfugiés tibétains en Suisse.

On se souviendra qu'une protestation rédigée en termes inacceptables avait été renvoyée la semaine dernière à l'Ambassade de la République Populaire de Chine à Berne par le Département politique fédéral. Depuis lors, comme on le sait, le Ministère chinois des Affaires étrangères a remis, rédigée cette fois-ci sous une forme conventionnelle, une nouvelle protestation à l'Ambassadeur de Suisse à Pékin.

Le Conseil fédéral tient à réaffirmer - ce qui fut maintes fois expliqué aussi à l'Ambassade - qu'il souhaite entretenir **des** relations officielles normales avec le Gouvernement de la République Populaire de Chine. Toutefois, il ne saurait discuter avec lui l'aide apportée en Suisse par des milieux privés aux réfugiés tibétains. Cette aide a un caractère purement humanitaire. Elle correspond à une pratique traditionnelle de la Suisse qui se fait un devoir de secourir ceux qui souffrent, sans distinction de race, d'appartenance politique ou de religion. Dans ce domaine, la Suisse estime être seule juge de ce qu'elle doit faire.

En conséquence, le Conseil fédéral ne prendra plus en considération la nouvelle protestation du Ministère chinois des Affaires étrangères et fera de même pour toutes démarches ultérieures chinoises concernant les réfugiés tibétains en Suisse.

18.8.1967.

